

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest

Décision du 20 février 2025

**portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants
non professionnels de l'aéronautique civile auprès de la directrice de la direction
interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest**

NOR : ATDA2505514S
(Texte non paru au Journal officiel)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest,

Vu le code des transports, notamment ses articles R. 6530-5, R. 6530-6, R. 6530-7 et R. 6530-9 ;

Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2023 portant affectation de Mme Valérie Pernot-Burckel en qualité de directrice de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu la proposition en date du 31 juillet 2024 du conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS),

Décide :

Article 1^{er}

En application du 1° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés en qualité de représentants de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest, dont le président :

Membres titulaires

M. Martial DUQUEYROIX, président ;

M. Vincent CARMIGNIANI.

Membres suppléants

M. Ivan-David NICOLAS, président suppléant ;
M. François GREMY.

Article 2

En application du 2° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont nommés en qualité de personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

Membre titulaire

Mme Aurélie FERAUD.

Membre suppléant

M. Martial VAUDREY.

Article 3

En application du 3° de l'article R. 6530-5 du code des transports, sont désignés comme représentants des fédérations nationales des disciplines aéronautiques :

1° Représentant le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives :

1^{er} membre titulaire

M. Dominique BOUTEILLER.

Suppléant du 1^{er} titulaire

M. Philippe CAMY.

2^e membre titulaire

M. Lucien ROCHET

Suppléant du 2^e titulaire

M. Philippe BOUCHERAT.

2° Représentant la Fédération française aéronautique :

Membre titulaire

M. Kevin DUPUCH.

Membre suppléant

M. Alexis THELLIER.

3° Représentant la Fédération française d'aérostation :

Membre titulaire

Mme. Claude CHAUVREAU.

Membre suppléant

M. Philippe LACOMBE.

4° Représentant la Fédération française de giravion :

Membre titulaire

M. Thierry BASSET.

Membre suppléant

M. Stéphane BUY.

5° Représentant la Fédération française de parachutisme :

Membre titulaire

M. Pascal MIDY.

Membre suppléant

M. Daniel GRAND.

6° Représentant la Fédération française d'ultra légers motorisés :

Membre titulaire

M. Philippe BOUCHERAT.

Membre suppléant

M. Thierry LACASSAGNE

7° Représentant la Fédération française de vol libre :

Membre titulaire

M. Luc DEPLANCHE.

8° Représentant la Fédération française de vol en planeur :

Membre titulaire

M. Lucien ROCHET.

Membre suppléant

M. Eric BERNARD

9° Représentant la Fédération Réseau du Sport de l'Air :

Membre titulaire

M. Gilles LE GOUDIVEZE.

Membre suppléant

M. Bernard MARICHY.

Article 4

En application du premier alinéa de l'article R. 6530-9 du code des transports, Mme Olivia BURG est nommée secrétaire de la commission.

Article 5

Conformément à l'article R. 6530-7 du code des transports, les membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 6

La décision du 30 juin 2023 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest est abrogée.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 20 février 2025

Valérie PERNOT-BURCKEL

Pour la directrice de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest et par délégation,

Le chef de cabinet,

Olivier VUILLEMIN